

MAIRIE DE VALMEINIER
PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 7 NOVEMBRE 2014

Nombre de Conseillers en exercice	11
Nombre de présents	11
Nombre de votants	11

L'an deux mille quatorze, le vendredi 7 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de VALMEINIER étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe BAUDIN, Maire.

Étaient présents : BAUDIN Philippe, ALBRIEUX Alexandre, EXCOFFIER Bernard, GORIN Isabelle, BAUDIN Alexandra, DESMOUGIN Romary, BAUDIN Pascal, ICHARD Sylvain, EXCOFFIER Philippe, TALLIA Éric, FAUGERAS Marie Paule.
Date de convocation : 03/11/2014.

Isabelle GORIN a été élue secrétaire de séance.

I- AFFAIRES FONCIERES

A - FIXATION DU TAUX EN MATIERE DE TAXE D'AMENAGEMENT COMMUNALE

Taux de 3% sur l'ensemble du territoire communal sauf la zone AUDZ Pierre Benoît dont le taux sera de 5%.
Approuvé à l'unanimité

II – MARCHES PUBLICS

Marché de déneigement

L'Entreprise retenue pour les prestations de déneigement de la voirie et des parkings est l'entreprise BUTTARD, choix validé par la Commission d'appel d'offres réunie le 3 novembre 2014.

La durée de ce contrat est d'un an renouvelable 3 ans.

Approuvé à l'unanimité.

III – INDEMNITE DE CONSEIL DE MADAME LA TRESORIERE

Avis défavorable à l'indemnité de conseil de Madame la trésorière.

IV – TARIFS DES SECOURS SUR PISTE

Chaque année le Conseil Municipal est appelé à actualiser les frais de secours consécutifs à la pratique du ski alpin, y compris la pratique du ski nordique, du ski de randonnée, raquettes, et toutes autres disciplines de glisse assimilées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Adopte** le principe de remboursement des frais de secours, qui sera applicable

sur le territoire de la commune,

- **Établit** les tarifs suivants pour la saison 2014/2015 :

SECOURS SUR PISTES

ZONES	
Front de neige, transport	64.00 €
Accompagnement	64.00 €
Zone rapprochée	217.00 €
Zone éloignée	366.00 €
Zone hors piste de proximité	383.00 €
Zone hors piste	720.00 €

INTERVENTIONS EXCEPTIONNELLES	
Pisteurs secouristes	70.00 €/heures
Engins de damage	227.00 €/heures
Motoneige, quad, 4x4	82.00 €/heures

- Relance 30.00 €

V – CONVENTIONS

- Convention SAF :

Présentation de la convention à signer avec le SAF relative aux secours hélicoptérés en Savoie pour l'année 2014-2015 (du 1^{er} décembre 2014 au 30 novembre 2015).

Dans le but de valider les termes de cet accord (du 1^{er} décembre 2014 au 30 novembre 2015) et les tarifs proposés, le Conseil Municipal autorise l'application des tarifs et des dispositions conventionnelles. Ainsi le Conseil Municipal, après avoir délibéré, établit que **les tarifs pour l'année 2014-2015 seront de 55.00 €/ mn TTC.**

Conformément à l'article 97 de la loi montagne et à l'article 54 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, le Maire sera autorisé à refacturer les missions de secours hélicoptérées sur la base du tarif approuvé. Le coût de ces secours hélicoptérés sera facturé aux victimes ou à leurs ayants droits conformément aux dispositions de ces deux lois et le cas échéant de leurs décrets d'application, lorsque les activités exercées par la ou les personnes secourues seront conformes à celles définies par ces textes législatifs et réglementaires. Seront ajoutés aux sommes ci dessus 30 € de frais de facturation.

Il découle de ces deux textes que les communes peuvent exiger des intéressés ou de leurs ayants droit une participation aux frais qu'elles ont engagés à l'occasion d'opérations de secours consécutives à la pratique de toute activité sportive ou de loisir. Approuvé à l'unanimité.

- Convention Ambulance :

Lecture de la Convention de distribution des secours avec la SARL VANOISE AMBULANCES.

Les tarifs proposés sont les suivants :

--	--

TRAJETS	PRIX
Valmeinier/Valmeinier	195 €
Valmeinier/Valloire	205 €
Valmeinier/ hôpital St Jean de Mnne	220 €

Approuvé à l'unanimité.

VI – TARIFS DES INTERVENTIONS DES SERVICES TECHNIQUES

Mise à jour des tarifs des interventions des services techniques.

Approuvé à l'unanimité.

VII– TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT A COMPTER DU 1ER JANVIER 2015

- Augmentation du taux redevance pollution à compter du 1^{er} janvier 2015 : 0,29 € par m³ au lieu de 0,28 €, et de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte : 0,155 € par m³ au lieu de 0,15 €. Ces augmentations sont obligatoires et reversées à l'agence de l'eau.

Approuvé à l'unanimité.

- Mise à jour des tarifs de l'eau et de l'assainissement.

Les tarifs communaux de l'eau et de l'assainissement ne seront pas augmentés.

Approuvé à l'unanimité.

VIII – COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

- **Commission scolaire** présenté par Isabelle GORIN

Le Conseil d'école a eu lieu le 4 novembre.

Élection des parents d'élèves : Dominique CUVELIER, Aude FERRIER, Cédric LACOSTE (suppléant).

Effectif de l'école : 29 élèves en inter saison.

Obligation est faite d'installer sur le fronton de l'école la devise de la République ainsi que les drapeaux tricolores et européen.

- **Réforme sur la fiscalité urbanisme** présenté par Bernard EXCOFFIER

Suppression de la PVR (participation voies et réseaux) sauf celles existantes .

Suppression de la participation pour la non réalisation d'aires de stationnement. Cela ne permettra plus de payer des places de parking sur le domaine public et risque de poser des problèmes dans l'instruction de nombreux permis de construire.

- **Syndicat Pays de Maurienne** présenté par Alexandre ALBRIEUX

Compte rendu d'audit de Maurienne Expansion

Trafic des Poids lourds en Maurienne :

- projet d'interdiction des poids lourds norme euro 1 (norme allant jusqu'à 6) au tunnel du Fréjus

- demande d'interdiction des poids lourds internationaux entre Épierre et le Freney.

- **Office du Tourisme** présenté par Alexandra BAUDIN

Recrutement d'un responsable d'animation : les entretiens d'embauche doivent avoir lieu cette semaine.

Compte rendu « des rencontres du Tourisme en Maurienne » qui se sont tenues à Saint Michel de Maurienne le 5 novembre dernier.

IV – QUESTIONS DIVERSES

- Désignation par délibération des commissaires pour siéger au sein de la commission communale des impôts directs, pour la durée du mandat. Proposition de 12 titulaires et 12 suppléants. Les six commissaires seront nommés par la Direction Générale des Finances Publiques.

Approuvé à l'unanimité.

- Motion sur le pastoralisme et les loups adoptée à la majorité des membres présents (7 pour, 1 contre, 3 abstentions).

V – INFORMATIONS DIVERSES

- Affouages : ouverture des offres le 3 novembre par la Commission d'Appel d'Offre. Confirmation d'attribution des lots.

- L'ensemble des contrats d'assurances souscrits par la collectivité a été renégocié. Cette opération génère une économie de 15 000 € par rapport à l'année précédente.

VI – PERSONNEL COMMUNAL (huis clos)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h30.